

COMMUNE

de



COMPTE RENDU

du

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 11 FEVRIER 2021

A 18H00

Salle Chamossière

du palais des sports de Morzine

**afin de se conformer aux règles sanitaires
en vigueur liées à l'épidémie de la Covid-19**

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.02.2021**

***Présentation par M. Benoît Prunel de l'association « Montagne verte »
du projet de liaison ferroviaire entre les Hauts de France et Cluses
porté par cette association***

M. Benoît Prunel reprend les principaux points du dossier de présentation remis aux élus en amont de cette présentation.

Pourquoi une liaison ferroviaire entre les Hauts de France et Cluses ?

Pour réduire notablement l'empreinte carbone : la majorité des transports se fait par avion, grand producteur de carbone. Le but de cette liaison est donc de transférer les usagers des transports aériens au transport par rail moins polluant ce qui renforce aussi l'image des stations partenaires en termes d'écologie.

Pour drainer la clientèle britannique à destination de la Haute-Savoie en passant par Londres. Clientèle connue comme suffisamment importante pour remplir un train puis des bus.

Pourquoi le projet est porté par cette association ?

La SNCF ne souhaite pas commercialiser cette ligne mais affrètera des TGV dédiés. L'association « Montagne verte » rassemble des anglais mais aussi des français, elle a donc la capacité de mobiliser une importante clientèle anglaise avec une volonté de communiquer et de verdir la destination à travers la presse anglaise. Il existe aussi un potentiel de voyageurs venant du nord de l'Europe (Belges, Hollandais, Danois, Russes) qui fréquentent déjà les stations de montagne.

Un projet de territoire :

Projet soutenu par Mme Marion Lenne – députée de la Haute-Savoie, la Communauté de communes du Haut Chablais et Savoie Mont-Blanc. « Montagne verte » souhaite convaincre d'autres décideurs et des professionnels d'Outre-Manche.

Implication des différents acteurs :

Les voyageurs effectuent un prépaiement au moins 1 mois à l'avance. Si le train est complet il peut circuler sinon remboursement par la SNCF. Les hébergeurs devront faire preuve de flexibilité et proposer un report de la réservation si l'annulation est effective.

La région s'engage à appliquer des tarifs normaux pour assurer le transfert entre le train et les stations.

Possibilité de gestes commerciaux de la part des sociétés de remontées mécaniques et des professionnels adhérents à l'association.

Les attentes de « Montagne verte » :

L'association demande aux stations de promouvoir ce moyen de locomotion et une contribution sous forme de subvention à hauteur de 7 500 € : 1 500 € par train affrété (aller-retour). 5 trains répartis comme suit : 2 pour Noël 2021 et pour les vacances de février, 1 pour un événement type Snowboxx.

Un échange s'installe

Aube Marullaz demande quelles seront les 4 autres stations qui participeraient à ce projet. Pas de confirmation pour l'instant. Morzine est la première approchée ce soir.

Michel Coquillard interroge sur le montant du billet par personne. Celui-ci est estimé à 260 €.

Il est confirmé à Serge Pillot que la situation actuellement critique de l'Eurostar pourrait impacter ce projet.

Patrick Béard demande qu'elle serait la durée du trajet. Elle serait d'environ 9H50 de porte à porte (train et liaisons intermédiaires) étant précisé que pour l'avion le trajet est effectivement plus court (6H50) mais le temps d'attente plus long.

Elisabeth Anthonioz souhaite savoir combien de temps à l'avance est prévenu le voyageur si le train n'est pas complet : 3 à 4 semaines. Elle se pose la question sur la difficulté de compenser par l'avion étant donné le nombre de créneaux aériens fermés (easyjet notamment).

Benoît Prunel informe que suite à un sondage, 30 % des touristes de l'année prochaine pensent venir en voiture ce qui prouve que le train peut être une bonne alternative.

Michèle Tournier ajoute que d'ici 2030 des lignes de nuit vont être ouvertes encourageant aussi à prendre le train. Francesco Frangialli signale qu'il conviendra de bien coordonner les liaisons pour se rendre ensuite dans les stations.

Francesco Frangialli précise que, dans le document présenté, les stations de Morzine et d'Avoriaz ont été considérées comme deux entités alors qu'elles font partie de la même commune, il y aura donc qu'une contribution à la différence des autres stations.

Aube Marullaz souligne que trouver un autre moyen de déplacement que l'avion avec la création de cette ligne ferroviaire directe optimise les chances de maintenir une clientèle britannique.

M. le maire conclue en confirmant que les communes des Gets, Megève, Samoëns et le Grand Massif sont intéressées par le projet de l'association « Montagne verte ».

Le premier train pourrait être sur les rails pour Noël 2021.

Sous la présidence de M. Fabien Trombert - maire - la séance est ouverte à 18H35

Date de convocation du conseil municipal : 05 février 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents en début de séance : 18

Présents :

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Frangialli Francesco, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Bouvier Virginie, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Pillot Serge

Absents et excusés :

Mme MM. Voirin Pierre, Buet Maurice, Heu Benoît, Baud-Pachon Valérie, Page Olivier

Pouvoirs : 04

Monsieur Pierre Voirin	à	Madame Aube Marullaz
Monsieur Maurice Buet	à	Monsieur Franck Herbron
Madame Valérie Baud-Pachon	à	Madame Elisabeth Anthonioz
Monsieur Olivier Page	à	Monsieur Gilbert Dupieux

- Madame Margaux Castex est élue secrétaire -

PREAMBULE

-> Approbation du compte rendu de la séance du 14.01.2021.

Le compte rendu du conseil municipal du 14.01.2021 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Suppression du poste de 5^{ème} adjoint

M. le maire informe que, suite à la démission de Mme Séverine Herbron au poste de 5^{ème} adjointe et de conseillère municipale, il convient que le Conseil municipal acte la suppression du poste de 5^{ème} adjoint.

Il précise que, par voie de conséquence, le 6^{ème} adjoint actuellement en fonction prendra la place du 5^{ème} adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SUPPRIME le poste d'adjoint occupé par Mme Séverine Herbron,

PREND ACTE que M. Francesco Frangialli sera désormais 5^{ème} adjoint.

2 FINANCES LOCALES

2.1 SYndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – opération Crusaz-Coutettaz

Franck Herbron expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Crusaz-Coutettaz » figurant sur le tableau en annexe :

-	d'un montant global estimé à :	817 261,03 €
-	avec une participation financière communale s'élevant à :	516 724,35 €
-	des frais généraux s'élevant à :	24 517,83 €

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération en 2021, il convient que la commune de Morzine :

APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée,

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière (montants TTC) :

-	d'un montant global estimé à :	817 261,03 €
-	avec une participation financière communale s'élevant à :	516 724,35 €
-	des frais généraux s'élevant à :	24 517,83 €

S'ENGAGE à verser au SYANE de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 19 614,26 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 413 379,48 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

2.2 Gratuité du stationnement de surface sur voirie et remboursement d'abonnements

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19 et en conséquence de la fermeture des remontées mécaniques, la commission circulation propose au Conseil municipal, dans un geste de solidarité :

- la gratuité du stationnement de surface sur voirie,
- la possibilité de rembourser par la SAGS les abonnements pour le stationnement sur voirie déjà réglés ainsi que les abonnements pour les parkings clos ou en ouvrage non utilisés durant la saison d'hiver 2020/2021.

Thierry Marchand demande si le montant des pertes de recettes pour cette année a été chiffré. M. le maire répond que rien n'est arrêté mais que le montant sera probablement très important.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la gratuité du stationnement de surface sur voirie pendant la saison d'hiver 2020/2021,

AUTORISE la SAGS à rembourser, par le biais de sa régie d'avance, les abonnements pour le stationnement sur voirie déjà réglés ainsi que les abonnements pour les parkings clos ou en ouvrage qui seront non utilisés à la fin de la saison d'hiver 2020/2021.

2.3 Approbation du projet de convention à intervenir avec l'Association Foncière Pastorale (AFP) de la vallée de La Manche et les communes de Samoëns et de Montriond

Marie Baud, présidente de l'Association Foncière Pastorale de la vallée de La Manche,
ne participe pas au débat et au vote

M. le maire rappelle que l'Association Foncière Pastorale de la Vallée (AFP) de La Manche a été créée en 1978. Il souligne son importance dans la préservation et le développement de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de montagne.

La commune de Morzine est membre de cette AFP pour la location des surfaces d'alpages et le portage des travaux d'investissement en alpage.

Il informe qu'il convient :

- d'officialiser les relations entre l'Association Foncière Pastorale et les communes de Morzine, Samoëns et Montriond,
- de préciser les missions de chacune des parties notamment au niveau du portage des dossiers et du fonctionnement administratif,
- d'acter la contribution annuelle des collectivités à hauteur de 700 € pour une participation aux charges de fonctionnement.

A cet effet, il présente pour adoption un projet de convention proposé par l'Union des AFP de Haute-Savoie.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention telle que présentée,

ACCEPTE le versement d'une contribution annuelle de 700 € pour la commune de Morzine au titre de 2021,

AUTORISE M. le maire à signer ladite convention.

3 FONCIER URBANISME

3.1 Protection et valorisation de l'habitat traditionnel : aide communale pour toiture en ardoises à la SARL La Desmeunières

M. le maire rappelle la délibération du 05 juillet 2018 concernant la mise en valeur de l'habitat traditionnel, notamment sur les matériaux de toiture par une aide aux particuliers qui effectuent la couverture de leur toiture en ardoises du pays.

C'est ainsi que pour la couverture d'une toiture en ardoises du pays, l'aide communale peut être versée à hauteur de 20 €/m².

M. le maire présente le dossier de la SARL La Desmeunières représentée par Mme Nicole Grorod qui a réalisé une toiture en ardoises de Morzine, pour une surface de 80 m², sur sa propriété sise 381, route des Ardoisières.

Il rappelle la nécessité d'encourager la mise en œuvre de ce type de travaux et présente la facture acquittée produite par la demandeuse.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'octroi de cette aide.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la somme de 1600 € à la SARL La Desmeunières – Mme Nicole Grorod,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le maire.

étant précisé que le crédit nécessaire pour faire face à cette dépense sera inscrit au budget.

4 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Décision du maire

✓ N°DEC202101 : Modifications des tarifs du stationnement payant au 18.01.2021

4.2 Contrats de location présentés à la signature de M. le maire en janvier 2021

LOGEMENT OU LOCAL COMMUNAL CONCERNE	LOCATAIRE	PERIODE
CCAS		
39 APPARTEMENTS AUX MAGNOLIAS	ENTREPRISES D'AVORIAZ	01/11/2020 -> 30/09/2021
APPARTEMENT AUX FLORALIES N°8	DAMBORADJIAN Agnès	à l'année à compter du 01/02/2021

LOGEMENT OU LOCAL COMMUNAL CONCERNE	LOCATAIRE	PERIODE
AVORIAZ		
APPARTEMENT N°47 A AVORIAZ	SDIS	15/12/2020 -> 29/04/2021
HALL DE DEPOT DE LA MAISON MEDICALE D'AVORIAZ	GENDARMERIE	11/12/20 -> 26/04/21
MORZINE		
1 PLACE AU PARKING SOUTERRAIN DE LA MAISON MEDICALE	KOENIG Béatrice	15/01/21 -> 30/04/21

~ L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 18H50 ~

Fait à Morzine, le 15 février 2021.

*Le maire de Morzine-Avoriaz,
Fabien Trombert.*

